DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1939

AVULLY / « TROIS-NOYERS »

Projet de plan localisé de quartier N° 30045-503

En application de l'article 5A alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, la commune d'Avully a transmis au Conseil d'Etat le projet de plan localisé de quartier N° 30045-503 accompagné de son règlement, son rapport explicatif, son concept énergétique territorial, son schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux et de son étude mobilité situé dans le périmètre formé par le chemin des Meurons, le chemin des Trois-Noyers et la route d'Avully, sur le territoire de la commune d'Avully pour l'ouverture de la procédure en vue de son adoption.

Le projet est déposé :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : *https://www.ge.ch/suivre-plans-amenagement-procedure* ;

- **à la mairie d'Avully**, 40, chemin des Tanquons (heures d'ouverture : Lundi de 7h30 à 12h., mercredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h., jeudi de 15h. à 18h30 ou sur rendez-vous) Tél. 022 756 92 50 ;

où il peut être consulté du **10 octobre au 9 novembre 2018**
inclusivement.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au département du territoire, office de l'urbanisme, direction du développement urbain, case postale 224 - 1211 Genève 8.

Publication FAO : **10 octobre 2018**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS